

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'AVIGNON
MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Nouvelle, tenue le lundi 5 juillet 2021, à l'hôtel de ville du même endroit à 20 h.

Cette séance est sous la présidence du maire Yvan St-Pierre.

Sont présents les conseillers(ères) :

Geneviève Labillois	conseillère poste #1
Rémi Caissy	conseiller poste #3
Rachel Dugas	conseillère poste #4
Julie Allain	conseillère poste #5
Sandra McBrearty	conseillère poste #6
Est absent : David Landry	conseiller poste #2

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Benoît Cabot, est présent.

131-07-2021

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Yvan St-Pierre, déclare la séance ouverte à 20 h et souhaite la bienvenue à tous.

132-07-2021

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire, Yvan St-Pierre, fait lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 juillet 2021, qui se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Constatation du quorum
4. Rapport des membres du conseil
5. Adoption du procès-verbal du 7 juin 2021
6. Correspondance
7. Finances (comptes pour approbation et dépôt d'un état de revenus et dépenses)
8. Demande de don
9. Mandat de la firme ARPO – Kwatroe – Bang Architecture – Mise à jour de l'estimation des coûts – Programme PBCVI
10. Attestation des modifications apportées aux assurances – Retrait entente avec le Club Mont-Carleton ltée
11. Attestation des modifications apportées aux assurances – Ajout plan assurance protection Corporation du patrimoine
12. Acceptation de l'offre de services – Urbanisme et inspecteur municipal – Firme SETIC
13. Mise en place de la phase 2 du développement du Parc Industriel
14. Demande d'appui de Gaspésie Médiévale - Coop de solidarité
15. Report d'échéance sur l'emprunt temporaire à la Caisse Desjardins de la Baie des Chaleurs – Programme TECQ 2019-2023
16. Mandat à la firme ARPO - Plans et devis – Érosion berges rivière Nouvelle, chemin du Grand-Platin
17. Période de questions pour le public
18. Clôture de la séance
19. Levée de la séance

Suite à cette lecture, il est proposé par la conseillère Rachel Dugas et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

133-07-2021 **3. CONSTATATION DU QUORUM**

Le maire, Yvan St-Pierre, constate qu'il y a quorum. La séance peut être tenue.

134-07-2021 **4. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

À tour de rôle, les membres du conseil font état des rencontres et des actions effectuées au cours du dernier mois.

135-07-2021 **5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUIN 2021**

Les conseillers(ères) ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance du 7 juin 2021, il est proposé par le conseiller Rémi Caissy et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

136-07-2021 **6. CORRESPONDANCE**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Benoît Cabot, fait un résumé de la correspondance reçue au cours du dernier mois.

137-07-2021 **7. FINANCES (COMPTES POUR APPROBATION ET DÉPÔT D'UN ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES)**

Il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le conseil municipal accepte la liste des comptes payés et des comptes à payer au montant total de 286 414,08 \$ (comptes payés au cours du mois, 165 916,04 \$ (salaires inclus), et des comptes à payer de 120 498,04 \$). Un état des revenus et dépenses est déposé au conseil municipal.

138-07-2021 **8. DEMANDE DE DON**

Considérant la demande de don suivante :

- Ligue amicale de balle-molle féminine, (aide financière)

Considérant le poste budgétaire pour les dons en 2021.

Pour ce motif, il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le conseil autorise le don suivant :

- Ligue amicale de balle-molle féminine, (aide financière) 25 \$.

139-07-2021 **9. MANDAT DE LA FIRME ARPO – KWATROE – BANG ARCHITECTURE
MISE À JOUR DE L'ESTIMATION DES COÛTS – PROGRAMME PBCVI**

Considérant que la Municipalité de Nouvelle souhaite déposer une demande de subvention au programme fédéral pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs (PBCVI), pour rénover le centre sportif Louis-Sleigher;

Considérant le besoin de la municipalité de procéder à la réfection du centre sportif Louis-Sleigher, pour la pérennité de l'infrastructure;

Considérant le besoin d'avoir un établissement multifonctionnel incluant un centre sportif et une maison des jeunes;

Considérant que le projet englobe ces deux besoins, et que la subvention PBCVI vise principalement ce type de projet;

Considérant que le présent mandat d'ingénierie consiste à mettre à jour l'estimation des coûts de la structure présentée en février 2020, dans le cadre d'une autre demande de subvention, le PAFIR;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Geneviève Labillois et résolu à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil accepte la proposition conjointe des firmes d'ingénieries, d'une somme de 9 980,00 \$ plus taxes applicables.

Que le directeur général et secrétaire-trésorier, Benoît Cabot, soit autorisé à présenter et signer pour et au nom de la Municipalité de Nouvelle, une demande au programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs (PBCVI) fédéral.

140-07-2021

10. ATTESTATION DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX ASSURANCES – RETRAIT ENTENTE AVEC LE CLUB MONT-CARLETON LTÉE

Considérant la récente mise à jour de nos assurances avec notre représentant d'AGP Assurance;

Considérant que le Club Mont Carleton ltée est ajouté à titre d'assuré additionnel, mais uniquement en ce qui concerne l'utilisation de leur passerelle par la Municipalité de Nouvelle, pour la période du 1^{er} mai au 1^{er} septembre de chaque année;

Considérant que cette passerelle n'a plus lieu d'être et qu'elle ne doit plus être mentionnée sur la police d'assurance de la Municipalité de Nouvelle;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le conseil de la Municipalité de Nouvelle autorise le retrait du Club Mont Carleton ltée à titre d'assuré additionnel.

Que le directeur général et secrétaire-trésorier, Benoît Cabot, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Nouvelle, tout document relié à ce dossier.

141-07-2021

11. ATTESTATION DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX ASSURANCES – AJOUT PLAN ASSURANCE PROTECTION CORPORATION DU PATRIMOINE

Considérant la récente mise à jour de nos assurances avec notre représentant d'AGP Assurance;

Considérant qu'il faut uniformiser nos protections d'assurance pour les assurés additionnels, tels que la Corporation de développement économique, l'Association sportive et la Corporation du patrimoine (Petite école);

Il est proposé par la conseillère Rachel Dugas et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que la Municipalité de Nouvelle autorise l'ajout du volet protection et responsabilité civile, erreur et omission auprès de la Corporation du patrimoine de Nouvelle en tant qu'assuré additionnel.

Que le directeur général et secrétaire-trésorier, Benoît Cabot, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Nouvelle, tout document relié à ce dossier.

142-07-2021

12. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES – URBANISME ET INSPECTEUR MUNICIPAL – FIRME SETIC

Considérant le manque à combler du poste de responsable de l'urbanisme et d'inspecteur municipal;

Considérant qu'actuellement il n'y a pas de ressource dédiée à 100% pour la fonction d'urbaniste et d'inspecteur municipal;

Considérant que la Municipalité de Nouvelle a reçu une offre de services qui cadre avec le besoin d'embauche d'un urbaniste et d'un inspecteur municipal;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que la Municipalité de Nouvelle accepte l'offre de services de M. Louis-Pascal Laforest de la Firme SETIC.

Que le contrat soit d'une durée de 12 semaines, en raison de 15 à 20 heures/semaine, en majorité via télétravail, avec un taux horaire de 65 \$/heure qui inclut la possibilité d'un crédit de 20 \$ par heure selon certaines conditions de travail.

Que le directeur général et secrétaire-trésorier, Benoît Cabot, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Nouvelle, tout document relié à ce dossier.

143-07-2021

13. MISE EN PLACE DE LA PHASE 2 DU DÉVELOPPEMENT DU PARC INDUSTRIEL

Considérant le manque de terrains à vocation industrielle disponible pour la vente;

Considérant une demande élevée de la part de contribuables pour procéder à l'acquisition de terrains industriels;

Considérant que la Municipalité de Nouvelle est propriétaire d'un vaste terrain situé dans le parc industriel;

Considérant que ce terrain peut être subdivisé en plusieurs terrains pour subvenir à la demande des citoyens;

Considérant que la phase 2 du parc industriel consiste à une évaluation environnementale du site;

Considérant que cette évaluation environnementale est requise afin de pouvoir progresser dans le projet de développement;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Rachel Dugas et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, Benoît Cabot, à signer pour et au nom de la Municipalité de Nouvelle, tout document relié à ce dossier.

144-07-2021

14. DEMANDE D'APPUI DE GASPÉSIE MÉDIÉVALE - COOP DE SOLIDARITÉ

Considérant la conception d'un projet de camping à thématique médiévale, et autres services récréatifs par la COOP de solidarité – Gaspésie médiévale;

Considérant dans un premier temps que la recherche de subvention pour réaliser une étude de marché professionnelle est nécessaire afin de poursuivre leurs démarches auprès de diverses entités gouvernementales;

Considérant le désir de la COOP de solidarité de réaliser leur projet sur le territoire de la Municipalité de Nouvelle;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que la Municipalité de Nouvelle donne son appui à la COOP de solidarité – Gaspésie médiévale pour leur projet de camping à thématique médiévale, et autres services récréatifs.

145-07-2021

15. REPORT D'ÉCHÉANCE SUR L'EMPRUNT TEMPORAIRE À LA CAISSE DESJARDINS BAIE DES CHALEURS – PROGRAMME TECQ 2019-2023

Considérant qu'une marge de crédit a déjà été ouverte au montant autorisé de 1 033 517 \$ qui correspond au montant total que la municipalité recevra;

Considérant qu'il reste des déboursements à recevoir pour la Municipalité de Nouvelle reliée au programme TECQ 2019-2023 de façon progressive;

Considérant qu'il faut renouveler l'emprunt temporaire octroyé par la Caisse Desjardins de la Baie des Chaleurs, en ajustant avec les montants déboursés par le programme TECQ.

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le prêt temporaire octroyé par la Caisse de la Baie des Chaleurs soit renouvelé jusqu'à la réception du solde de l'aide financière du MAMH.

Que le directeur général et secrétaire-trésorier, Benoît Cabot, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Nouvelle, tout document relié à ce dossier.

146-07-2021

16. MANDAT DE LA FIRME ARPO - PLANS ET DEVIS – ÉROSION BERGE RIVIÈRE NOUVELLE CHEMIN DU GRAND-PLATIN

Considérant que le problème d'érosion dans le secteur du Grand-Platin a été transmis à la municipalité;

Considérant les récentes observations de la municipalité concernant de nouveaux affaissements seraient survenus récemment, mettant en péril la pérennité du chemin du Grand-Platin et la sécurité des usagers;

Considérant qu'il s'avère donc requis d'entreprendre rapidement un projet permettant d'apporter des travaux correctifs à court terme afin de rétablir la circulation sur le chemin du Grand-Platin;

Considérant la description du mandat : Réaliser les relevés sur le terrain, les demandes d'autorisation ministérielles ainsi que la coordination avec le MELCC et le MSP à partir d'une banque d'heures et de dépenses qui serait préalablement autorisée par la municipalité, car l'effort à prévoir pour la réalisation de ces activités est difficile à évaluer;

Considérant que le total budgété pour réaliser le présent mandat d'ingénierie est de 17 547,00 \$ plus taxes applicables;

- 1) Relevé topographique et bathymétrique (incluant coordination et déplacements), plan d'état des lieux, sous-total 3 925,00 \$.
- 2) Demande d'autorisation, coordination avec le MSP et le MELCC, préparation d'un mandat de caractérisation écologique si requis, sous-total 5 350,00 \$.
- 3) Mandat étude géotechnique, conception, préparation des plans et devis, revues de conception avec municipalité, assistance durant l'appel d'offres, analyse des soumissions, sous-total 8 272,00 \$.

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Rémi Caissy et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que le directeur général et secrétaire-trésorier, Benoît Cabot, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Nouvelle, tout document relié à ce dossier.

147-07-2021 **17. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**

Le maire et les conseillers répondent aux questions posées.

148-07-2021 **18. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire Yvan St-Pierre déclare la séance close.

149-07-2021 **19. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Rachel Dugas que la séance soit levée à 20 h 35.

Yvan St-Pierre
Maire

Benoît Cabot
Directeur général et secrétaire-trésorier